

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION
Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation



Fiscalité appliquée aux produits (ou « intérêts ») dans un cas de rachat sur un contrat d'assurance vie

▶ Versements réalisés avant le 27.09.2017

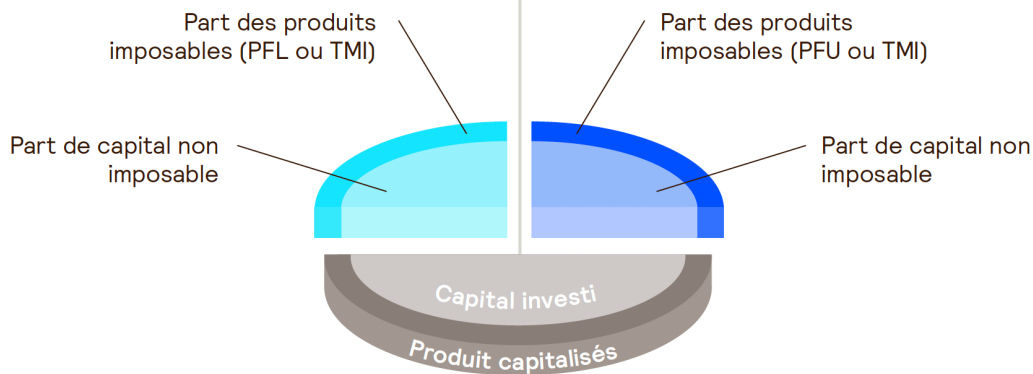
Les produits issus des versements réalisés avant le 27.09.2017 ne sont pas concernés par la flat tax et conservent la fiscalité applicable jusqu'à cette date

[Cliquez pour voir l'imposition au PFL/TMI](#)

▶ Versements réalisés à compter du 27.09.2017

Les produits issus des versements réalisés à compter du 27.09.2017 se voient imposés à la flat tax

[Cliquez pour voir l'imposition au PFU/TMI](#)



▶ Au-delà de 8 ans : bénéficiez de l'abattement

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés avant le 27/09/2017

Imposition au PFL/TMI

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation

Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés avant le 27.09.2018

▶ Versements réalisés avant le 27.09.2017

▶ Versements réalisés à compter du 27.09.2017

L'assuré a le choix entre

Au moment
du rachat (N)

Impôt sur le revenu

au taux marginal d'imposition (TMI),
choix par défaut

0%

14%

30%

41%

45%

Prélèvement Forfaitaire
Libératoire (PFL)

dégressif en fonction
de la durée de vie du contrat, sur option

0

4 ans

8 ans

35%

15%

7,5%



Quelle que soit la date des versements, l'assureur prélève **17,2%** de prélèvements sociaux

Année suivant
le rachat (N+1)

Imposition au barème progressif
de l'impôt sur le revenu

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

Imposition au PFU/TMI

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation

Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés après le 27.09.2018

Versements réalisés avant le 27.09.2017

Versements réalisés à compter du 27.09.2017

L'assureur prélève

Au moment
du rachat (N)

Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO), non libératoire dégressif en fonction de la durée de vie du contrat



+ Quelle que soit la date des versements, l'assureur prélève **17,2%** de prélèvements sociaux

L'assuré a le choix entre

Année suivant
le rachat (N+1)

Impôt sur le revenu
Choix sur option, à retenir si TMI < PFU

Remboursement par l'administration fiscale du « trop perçu » à l'assuré si TMI < PFU
OU appel du reliquat de l'IR dû par le contribuable

Voir le détail

Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)
choix par défaut

Voir le taux d'imposition

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

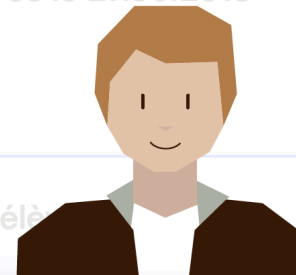
Cas de dispense de PFO

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation

Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés après le 27.09.2017



L'assureur prélève

Au moment
du rachat (N)

Prélèvement Forfaitaire Obligatoire

Cas de dispense de PFO

+ Quelle que soit la date de

Année suivant
le rachat (N+1)

Impôt sur le revenu
Choix sur option, à retenir si

Remboursement par l'adminis
« trop perçu » à l'assuré si TMI
OU appel du reliquat de l'IR dû par le contribuable

Dans quels cas l'assuré peut-il demander à être dispensé du PFO (Prélèvement Forfaitaire Obligatoire) ?



Si son revenu de référence **N-2** est inférieur à **25 000€** pour un célibataire, divorcé ou veuf.



Si son revenu de référence **N-2** est inférieur à **50 000€** pour un contribuable soumis à l'imposition commune.



La demande de dispense ne remet pas en question l'application des prélèvements sociaux (à hauteur de 17,2%)

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

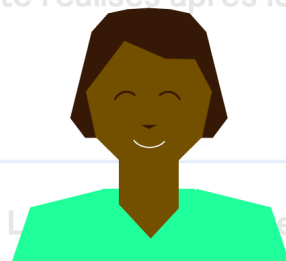
Détail du remboursement par l'administration fiscale ou appel du reliquat de l'IR dû par le contribuable

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation

Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés après le 27.09.2018

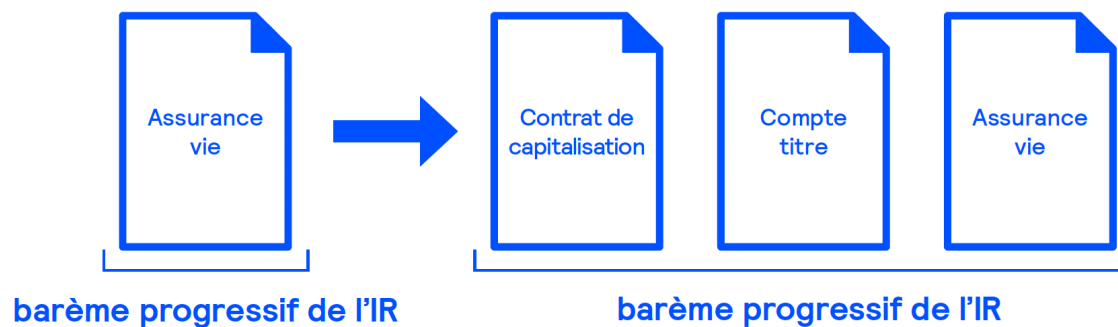


La réintégration dans l'assiette de l'impôt sur le revenu : comment ça marche ?

Au moment
du rachat (N)

Si le contribuable choisit cette option pour un contrat, alors elle sera également appliquée à tous les revenus, gains nets, profits, plus-values et créances perçus par ailleurs par le titulaire du contrat et entrant également dans le cadre du PFU.

Année suivant
le rachat (N+1)



[▶ Voir le détail](#)

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

Taxe d'imposition du Prélèvement Forfaitaire Unique

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation

Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés après le 27.09.2018



L'assureur prélève

Le Prélèvement Forfaitaire Unique vient en régularisation du PFO

Au moment
du rachat (N)

< 8 ans

12,8 %



Quel que soit le montant de l'ensemble des primes versées sur le contrat

> 8 ans

7,5 %



Pour les produits associés à des versements **ne dépassant pas 150 000 €**, tous contrats confondus au 31.12 de l'année précédant le rachat.

12,8 %



Pour les produits associés à des versements **dépassant 150 000 €**, tous contrats confondus au 31.12 de l'année précédant le rachat.

Année suivant
le rachat (N+1)

Exemple

L'assureur a prélevé un PFO de **7,5 %** car le contrat avait **plus de 8 ans**.

Cependant si l'ensemble des contrats d'assurance vie du contribuable **dépasse 150 000 €** de versements tous contrats confondus au 31.12 de l'année précédant le rachat, l'administration fiscale effectue une régularisation du PFO de **7,5 %** par un PFU de **12,8 %** pour les produits issus des versements **dépassant 150 000 €**.

OU appel du reliquat de l'IR dû par le contribuable

[▶ Voir le taux d'imposition](#)

Fiscalité des produits en assurance vie à compter du 1^{er} Janvier 2018

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

Au-delà de 8 ans : bénéficiez de l'abattement

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/ capitalisation



Quelles règles de priorité pour l'abattement ?

Après 8 ans et quel que soit le mode d'imposition retenu, votre contrat d'assurance vie bénéficie d'un **abattement annuel global** sur les produits (intérêts) générés.



4 600 € pour une personne
célibataire, veuve ou divorcée



9 200 € pour un couple
soumis à imposition commune
(mariés ou partenaires de pacs)

Cet abattement s'applique :

- en priorité, aux produits associés à des primes versées avant le 27 septembre 2017,
- puis, si un reliquat demeure, aux produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017, en priorité sur les produits soumis au PFU au taux de 7,5 %, puis à ceux soumis au PFU au taux de 12,8 %.

Au-delà de cet abattement, vos produits sont imposés selon le **taux et le mode d'imposition retenu**.



Au-delà de 8 ans : bénéficiez de l'abattement